



**COUR DE JUSTICE  
DE L'UNION EUROPÉENNE**

**RAPPORT SUR LA GESTION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE  
DE L'EXERCICE 2018**

---

## TABLE DES MATIÈRES

---

### RAPPORT SUR LA GESTION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE DE L'EXERCICE 2018

1. Introduction.....	3
2. Aperçu global de l'exécution budgétaire 2018 .....	3
3. Exécution budgétaire 2018 par chapitre .....	8
<b>ANNEXES</b> .....	<b>18</b>
Annexe 1 : Comparaison par chapitre de l'exécution des recettes 2018 par rapport à celles de 2017	
Annexe 2 : Situation des recettes 2018 - Droits constatés et droits reportés	
Annexe 3 : Comparaison par chapitre de l'exécution des crédits 2018 par rapport à ceux de 2017	
Annexe 4a : Détail de l'exécution des crédits 2018 (crédits de l'exercice et crédits reportés de droit de l'exercice précédent)	
Annexe 4b : Exécution des crédits d'engagement par service	
Annexe 5 : Utilisation des recettes affectées en 2018	

# Rapport sur la gestion budgétaire et financière de l'exercice 2018

## Cour de justice de l'Union européenne

### 1 – INTRODUCTION

Ce rapport donne une vision d'ensemble de l'exécution budgétaire relative à l'année 2018 et, conformément à l'article 249 du règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union, « fournit une information synthétique sur les virements des crédits entre les différents postes budgétaires ».

Dans ce cadre, le chapitre 2 du présent rapport donne un aperçu global de l'exécution budgétaire en 2018 ainsi que des virements effectués et le chapitre 3 examine plus en détail l'évolution des lignes budgétaires par chapitre du budget de la Cour. Enfin, les annexes fournissent, sous forme de tableaux chiffrés, des informations détaillées, agrégées ainsi que par service, relatives à cette même exécution budgétaire 2018.

### 2 – APERCU GLOBAL DE L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE 2018

#### 2.1 – RECETTES

Les prévisions de recettes de la Cour pour l'exercice 2018 s'élevaient à 55 505 000 euros.

Comme le montre le **tableau 1** ci-dessous, les droits constatés de l'exercice 2018 s'élèvent à 53 304 641 euros et sont inférieurs de 3,96 % par rapport aux prévisions.

**Tableau 1 – Prévisions de recettes et droits constatés**

(en euros)

TITRE	PRÉVISION DE RECETTES 2018	DROITS CONSTATÉS 2018	% du total
4 - Recettes provenant des personnes liées aux institutions et autres organismes communautaires	55 505 000,00	52 766 211,30	98,99
5 - Recettes provenant du fonctionnement administratif de l'institution	0,00	538 430,16	1,01
9 - Recettes diverses	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>55 505 000,00</b>	<b>53 304 641,46</b>	<b>100,00</b>
%	100,00%	96,04%	

On observe que les recettes sur droits constatés du Titre 4 (principalement les retenues opérées sur les rémunérations des Membres et du personnel au titre des impôts et des cotisations sociales) représentent presque 99 % de l'ensemble des recettes, alors que les recettes des autres Titres n'en représentent que 1 %.

Les **annexes 1 et 2** fournissent des informations chiffrées complémentaires sur l'ensemble des flux de recettes (recettes-droits reportés, recettes-droits constatés et recettes-droits collectés).

En ce qui concerne les recettes sur droits reportés de l'exercice précédent, le **tableau 2** ci-dessous montre que les recettes du Titre 5 représentent la totalité des recettes sur droits reportés encaissées en 2018.

**Tableau 2 – Recettes sur droits reportés**

(en euros)

TITRE	REPORTS 2017 A 2018	RECETTES SUR DROITS REPORTÉS	% du total
4 - Recettes provenant des personnes liées aux institutions et autres organismes communautaires	0,00	0,00	0,00
5 - Recettes provenant du fonctionnement administratif de l'institution	62 485,74	48 166,93	100,00
9 - Recettes diverses	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>62 485,74</b>	<b>48 166,93</b>	<b>100,00</b>
%	100,00%	77,08%	

## 2.2 – DÉPENSES

### 2.2.1 – Crédits de l'exercice

Les crédits de dépenses inscrits au budget de la Cour pour l'exercice 2018 s'élevaient à 410 025 089 euros.

Comme le montre le **tableau 3** ci-dessous, l'exécution budgétaire de l'exercice 2018 est de 406 681 899,41 euros et reflète un taux très élevé d'utilisation des crédits définitifs de 99,18 %, qui est même supérieur à celui de l'année 2017 (98,69 %).

Comme examiné plus en détail au chapitre 3, tant l'exécution budgétaire du Titre 1 que celle du Titre 2 en 2018 sont très importantes : 99 % pour le Titre 1 et 99,8 % pour le Titre 2 en 2018 (contre 98,6 % pour le Titre 1 et 99,1 % pour le Titre 2 en 2017).

D'une façon générale, à l'instar des années antérieures, on observe que plus de 75 % des crédits utilisés par la Cour en 2018 sont consacrés aux dépenses des Membres et du personnel (dépenses du Titre 1), la quasi-totalité du solde concernant des dépenses d'infrastructures (Titre 2), notamment les domaines immobilier et informatique.

**Tableau 3 – Engagements des crédits de l'exercice***(en euros)*

TITRE	CRÉDITS DE L'EXERCICE 2018	ENGAGEMENTS DE L'EXERCICE 2018	% du total
1 – Personnes liées à l'institution	310 144 200,00	307 014 989,96	75,49
2 – Immeubles, mobilier, équipement et dépenses diverses de fonctionnement	99 821 889,00	99 649 315,74	24,50
3 – Dépenses résultant de l'exercice par l'institution de missions spécifiques	59 000,00	17 593,71	0,01
10 – Autres dépenses	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>410 025 089,00</b>	<b>406 681 899,41</b>	<b>100,00</b>
%	100,00%	99,18%	

Les **annexes 3, 4a et 4b** fournissent des informations chiffrées détaillées complémentaires sur l'utilisation des crédits de l'exercice 2018 (comparaison par rapport à 2017, détail d'exécution par ligne budgétaire et par service).

### 2.2.2. – Crédits reportés

Le **tableau 4** ci-dessous montre que les crédits reportés de l'exercice 2017 à l'exercice 2018, dont le total s'élevait à 20 805 376,61 euros, ont été utilisés pour une large partie (85,45 % en 2018 contre 86 % en 2017).

**Tableau 4 – Utilisation des crédits reportés***(en euros)*

TITRE	REPORTS DE CRÉDITS 2017 À 2018	PAIEMENTS SUR CRÉDITS REPORTÉS	ANNULATIONS
1 – Personnes liées à l'institution	6 132 197,49	4 685 158,90	1 447 038,59
2 – Immeubles, mobilier, équipement et dépenses diverses de fonctionnement	14 665 296,40	13 086 869,93	1 578 426,47
3 – Dépenses résultant de l'exercice par l'institution de missions spécifiques	7 882,72	6 063,98	1 818,74
10 – Autres dépenses	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>20 805 376,61</b>	<b>17 778 092,81</b>	<b>3 027 283,80</b>
%	100,00%	85,45%	14,55%

L'**annexe 4a** fournit des informations chiffrées détaillées complémentaires sur l'utilisation des crédits reportés de l'exercice 2017 vers 2018.

### 2.2.3. – Crédits correspondant à des recettes affectées

Conformément à l'article 21 du règlement financier, certaines recettes peuvent être affectées en vue de financer des dépenses spécifiques. Ces recettes affectées représentent donc des crédits complémentaires qui peuvent être utilisés par l'Institution.

Le **tableau 5a** ci-dessous détaille, par titre, les montants des recettes affectées constatées et encaissées durant l'exercice.

**Tableau 5a – Utilisation des recettes affectées**

(en euros)

TITRE	RECETTES AFFECTÉES 2018	PAIEMENTS 2018	REPORT DES RECETTES AFFECTÉES 2018 A 2019
1 – Personnes liées à l'institution	87 283,84	1 148,44	86 135,40
2 – Immeubles, mobilier, équipement et dépenses diverses de fonctionnement	487 514,59	102 108,41	385 406,18
3 – Dépenses résultant de l'exercice par l'institution de missions spécifiques	2 261,49	2 261,49	0,00
10 – Autres dépenses	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>577 059,92</b>	<b>105 518,34</b>	<b>471 541,58</b>

Le **tableau 5b** ci-dessous détaille, par titre, les montants des recettes affectées reportées d'un exercice à l'autre.

**Tableau 5b – Utilisation des recettes affectées reportées**

(en euros)

TITRE	REPORT DES RECETTES AFFECTÉES 2017 A 2018	PAIEMENTS 2018	ANNULATION DES RECETTES AFFECTÉES 2017 NON REPORTABLES	RECETTES AFFECTÉES ENGAGÉES MAIS NON PAYÉES EN 2018 REPORTÉES À 2019
1 – Personnes liées à l'institution	360 219,74	359 595,16	624,58	0,00
2 – Immeubles, mobilier, équipement et dépenses diverses de fonctionnement	408 814,59	352 386,10	7 441,25	48 987,24
3 – Dépenses résultant de l'exercice par l'institution de missions spécifiques	203,00	203,00	0,00	0,00
10 – Autres dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>769 237,33</b>	<b>712 184,26</b>	<b>8 065,83</b>	<b>48 987,24</b>

Le **tableau 5c** ci-dessous détaille, par titre, les montants des recettes affectées engagées mais non payées reportées d'un exercice à l'autre.

**Tableau 5c – Utilisation des recettes affectées engagées mais non payées reportées**

(en euros)

TITRE	RECETTES AFFECTÉES ENGAGÉES MAIS NON PAYÉES EN 2017	PAIEMENTS 2018	ANNULATION DES RECETTES AFFECTÉES ENGAGÉES 2017 NON REPORTABLES
1 – Personnes liées à l'institution	9 266,00	0,00	9 266,00
2 – Immeubles, mobilier, équipement et dépenses diverses de fonctionnement	53 339,55	21 694,92	31 644,63
3 – Dépenses résultant de l'exercice par l'institution de missions spécifiques	0,00	0,00	0,00
10 – Autres dépenses	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>62 605,55</b>	<b>21 694,92</b>	<b>40 910,63</b>

Les crédits de recettes affectées constatées durant l'exercice 2018 se sont élevés à 577 059 euros, dont près de 63 % correspondent aux recettes provenant :

- de la vente de l'énergie électrique produite par les panneaux de cellules photovoltaïques (138 168 euros),
- de remboursements de dépenses afférentes à la location des bâtiments et de remboursements de dépenses par le personnel telles que la téléphonie ou le transport public (100 227 euros),
- de remboursements par la Commission et par le Conseil (4 274 euros) de trop payés sur avances (66 554 euros),
- du paiement de pénalités contractuelles par des prestataires de services (34 666 euros),
- d'indemnités payées par des compagnies d'assurances (18 429 euros).

Il convient de signaler également que les crédits de recettes affectées reportés de 2017 à 2018 ont été utilisés dans un pourcentage très élevé (92,6 %).

L'**annexe 5** fournit des informations chiffrées détaillées complémentaires sur l'utilisation des recettes affectées.

#### **2.2.4. – Virements de crédits**

Au cours de l'exercice 2018, comme le montre le tableau 6, la Cour a procédé à 19 virements budgétaires en vertu des dispositions de l'article 25 du règlement financier 966/2012, représentant un montant total de 13,88 millions d'euros, soit 3,4 % des crédits finaux. L'incidence des différents virements au niveau de chaque poste budgétaire est présentée à l'**annexe 4a**.

Pour une partie (10,65 millions d'euros, soit 77 % du montant total des virements effectués en 2018), ces virements de crédits ont donné lieu à une communication à l'autorité budgétaire en conformité avec le règlement financier.

Le renforcement le plus important correspond à un virement à destination de la ligne budgétaire 2001 « Location-achat », à hauteur de 9,67 millions d'euros, destiné à financer un prépaiement au titre d'un contrat de location-achat en matière immobilière, dans le but d'amoinrir la charge financière relative aux redevances futures concernant le projet de 5<sup>ème</sup> extension des bâtiments de la Cour (3<sup>ème</sup> tour). Le montant global de ce prépaiement a été de 12,6 millions d'euros.

Ensuite, pour les 977 000 euros restants, les renforcements soumis à l'autorité budgétaire ont permis de faire face, d'une part, à des besoins imprévus au sein du Titre 1 « Personnes liées à l'Institution » : 111 000 euros pour la hausse des dépenses concernant la quote-part de la Cour pour la partie du Centre polyvalent de l'enfance gérée par la Commission européenne et 185 000 euros afin de financer l'engagement, pendant le deuxième semestre de l'année, d'agents contractuels auxiliaires chargés de l'établissement de sommaires des décisions juridictionnelles non publiées. D'autre part, la plus grande partie de ces renforcements a servi, à hauteur de 681 000 euros, à financer des besoins non prévus dans le titre 2 « Immeubles, mobilier, équipement et dépenses diverses de fonctionnement ». Il s'agit du renforcement du poste 2100 « Achat, travaux, entretien et maintenance des équipements et des logiciels » afin de procéder à l'achat de postes de travail mobiles pour les Membres ainsi que pour le personnel de leurs cabinets, dans le contexte d'un projet visant à faciliter le travail à distance de tout le personnel de l'Institution.

**Tableau 6 – Virements de crédits**

(en euros)

TYPE DE VIREMENT	NOMBRE DE VIREMENTS EN 2018	MONTANT TOTAL DES VIREMENTS
De titre à titre	2	866 000,00
De chapitre à chapitre	1	111 000,00
D'article à article	0	0,00
De poste à poste	15	3 226 003,58
Mixte (vir. de ramassage)	1	9 672 000
<b>TOTAL</b>	<b>19</b>	<b>13 875 003,58</b>

### **3 – EXÉCUTION BUDGÉTAIRE 2018 PAR CHAPITRE**

#### **3.1 TITRE 1 – Personnes liées à l'institution**

Comme le montre le **tableau 7** ci-dessous, la dotation budgétaire définitive du Titre 1 pour l'exercice 2018 s'élevait à 310 144 200 euros. Cette dotation représente presque 76 % de l'ensemble du budget de la Cour. Ces crédits ont été engagés à concurrence de 307 014 990 euros, ce qui représente un taux d'exécution très élevé de 98,99 % (98,56 % en 2017).



**Tableau 7 – Utilisation des crédits de l'exercice***(en euros)*

TITRE 1	CRÉDITS DE L'EXERCICE 2018	ENGAGEMENTS DE L'EXERCICE 2018	% d'exécution
10 – Membres de l'institution	33 538 700,00	32 234 266,23	96,11
12 – Fonctionnaires et agents temporaires	246 333 000,00	244 990 645,78	99,46
14 – Autres personnels et prestations externes	23 925 000,00	23 602 659,60	98,65
16 – Autres dépenses concernant les personnes liées à l'institution	6 347 500,00	6 187 418,35	97,48
<b>TOTAL</b>	<b>310 144 200,00</b>	<b>307 014 989,96</b>	<b>98,99</b>

### 3.1.1 Chapitre 10 – Membres de l'Institution

Les crédits définitifs de ce chapitre, d'un montant de 33 538 700 euros, ont été engagés à hauteur de 32 234 266 euros, ce qui représente un taux d'exécution élevé de 96,1 % en 2018 (96,3 % en 2017).

Il convient de signaler qu'un excédent budgétaire d'environ 2,4 millions d'euros a pu être dégagé sur ce chapitre, notamment :

- du fait de l'absence de démissions imprévues de la part de Membres au service de l'Institution en 2018. De ce fait, la prévision initiale de 2 départs imprévus à la Cour de justice et 2 au Tribunal, avant l'expiration des mandats en cours, a donné lieu à un excédent budgétaire appréciable au sein de plusieurs lignes budgétaires (1000 « Rémunérations et indemnités », 1002 « Droits liés à la prise de fonctions, à la mutation et à la cessation de fonctions » et 102 « Indemnités transitoires ») ;
- du fait du renouvellement partiel de la Cour de justice en octobre 2018. Ainsi, même si la prévision de 9 mandats non renouvelés (départ de 9 Membres) s'est réalisée, seulement 6 juges ont quitté l'Institution en 2018, les 3 autres étant encore en fonctions au 31 décembre 2018. Concernant les 6 Membres de la Cour ayant quitté l'Institution en octobre, la moitié d'entre eux a choisi directement la pension d'ancienneté (financée par le budget de la Commission, tandis que le budget de la Cour pour 2018 contenait une prévision de 6 indemnités transitoires au sein de la ligne 102 « Indemnités transitoires »). Enfin, un des nouveaux juges à la Cour était déjà juge au Tribunal. Son remplaçant dans cette dernière juridiction n'arrivera qu'en 2019. Les effets combinés de ces circonstances ont également produit des économies au sein des lignes budgétaires 1000, 1002 et 102 en 2018 ;
- du fait de l'impact sur la ligne 102 « Indemnités transitoires », et pendant 10 mois en 2018, de la décision d'un ancien Membre de la Cour de justice de mettre fin à la perception de son indemnité transitoire (au milieu de l'année 2017, une fois le budget 2018 préparé) en faveur d'une pension d'ancienneté, ce qui a augmenté l'excédent des crédits au sein de cette ligne budgétaire ;

- du fait que la décision de nomination relative au dernier juge additionnel au Tribunal devant entrer en fonctions dans le cadre de la première étape de la réforme de la juridiction n'avait pas encore été prise au 31 décembre 2018 (économie de 317 000 euros pendant 12 mois en 2018).

Enfin, l'adaptation salariale au 1<sup>er</sup> juillet 2018, plus limitée qu'initialement prévu par la Commission européenne (+ 1,7 % au lieu de + 2 %), explique une autre partie de l'excédent budgétaire constaté dans le chapitre 10 (41 000 euros).

Une partie de cet excédent, à hauteur de 1,1 million d'euros, a servi à renforcer les crédits du poste 1654 « Centre polyvalent de l'enfance » (111 000 euros). Une autre partie, à hauteur de 0,96 million d'euros, a été destinée à renforcer les crédits du poste 2001 « Location-achat » dans le cadre de l'opération de virement de ramassage de fin d'année (voir point 2.2.4).

### **3.1.2 Chapitre 12 – Fonctionnaires et agents temporaires**

Les crédits définitifs de ce chapitre, d'un montant de 246 333 000 euros, ont été engagés à hauteur de 244 990 646 euros, ce qui représente un taux d'exécution très élevé par rapport à 2017 (99,5 % contre 98,9 % en 2017).

D'une façon générale, il convient de relever que le chapitre 12 représente le volume de crédits le plus important du budget de la Cour (de l'ordre de 60 % du budget total). Aussi, l'excédent budgétaire constaté au cours de l'exercice 2018 par rapport aux crédits initiaux de l'année (9,6 millions d'euros) reste limité si l'on considère la masse totale de ces crédits et les difficultés à établir des prévisions budgétaires près de 12 mois à l'avance en utilisant de nombreux paramètres inévitablement estimatifs (taux d'adaptation des rémunérations, rythme de recrutement ou de turn-over, taux d'abattement forfaitaire, etc.).

Une partie des excédents budgétaires sur ce chapitre peuvent être expliqués en raison, d'une part, du fait qu'aucune démission imprévue de Membres de l'Institution n'a eu lieu en 2018 (contre une prévision de 2 à la Cour de justice et 2 au Tribunal). De ce fait, il y a eu un moindre renouvellement du personnel des cabinets (référendaires et assistants employés sur des postes temporaires) et donc des économies en termes d'indemnités d'installation (pour le personnel entrant) et de réinstallation (pour le personnel sortant). D'autre part, lors du renouvellement partiel de la Cour de justice en octobre 2018, sur les 9 mandats non renouvelés (départ de 9 Membres), 3 Membres ont dû rester en fonctions jusqu'à la fin de l'année 2018, comme déjà expliqué dans la section 3.1.1. Ensuite, le fait que la décision de nomination relative au dernier juge additionnel au Tribunal dans le contexte de la première phase du renforcement de cette juridiction n'avait pas encore été prise au 31 décembre 2018 a eu comme conséquence une économie estimée à 612 000 euros au sein de ce poste pour la totalité de 2018.

Enfin, l'adaptation salariale au 1<sup>er</sup> juillet 2018, plus limitée qu'initialement prévu par la Commission européenne (1,7 % au lieu de 2 %), explique une autre partie de l'excédent budgétaire constaté dans le chapitre 12 (353 000 euros).

Il est important de souligner que, ainsi qu'il résulte du taux d'occupation des emplois, s'élevant en 2018 à un niveau très élevé (aux alentours de 97 % en moyenne), le taux de vacance des emplois se situe autour de 3 % en moyenne. Ce bon résultat est le fruit d'une politique de recrutement très active de la part de l'ensemble des services de la Cour, qui permet

de minimiser autant que possible le nombre d'emplois vacants, en dépit des contraintes liées à la rotation inévitable et normale du personnel, ainsi que des plus grandes difficultés de recrutement du personnel à Luxembourg. Le faible taux de vacance d'emplois est également un bon indicateur de la forte charge de travail pesant sur les services de la Cour, résultant notamment de l'évolution de l'activité juridictionnelle ces dernières années.

À cet égard, la Cour met toujours à profit l'analyse des écarts d'exécution constatés sur les crédits du chapitre 12 afin de continuer à affiner sa méthodologie en matière de prévision des rémunérations et s'efforce ainsi d'améliorer autant que possible ses performances en matière d'exécution de crédits.

Enfin, une partie des excédents budgétaires au sein de ce chapitre (0,68 million d'euros) a servi à renforcer les crédits du poste 2100 « Achat, travaux, entretien et maintenance des équipements et des logiciels » afin de procéder à l'achat de postes de travail mobiles dans le contexte d'un projet visant à faciliter le travail à distance de tout le personnel de l'Institution. Une autre partie de ces excédents a servi, à hauteur de 7,56 millions d'euros, à financer l'opération de virement de ramassage de fin d'année (voir point 2.2.4).

### **3.1.3 Chapitre 14 – Autres personnels et prestations externes**

Les crédits définitifs de ce chapitre, d'un montant de 23 925 000 euros, ont été engagés à hauteur de 23 602 660 euros, ce qui représente un taux d'exécution de 98,65 % (99,20 % en 2017).

Les crédits définitifs du chapitre 14 se concentrent principalement sur deux postes budgétaires.

Environ un tiers des crédits de ce chapitre est destiné au poste 1400 « Autres agents ». Le taux d'exécution des crédits définitifs de ce poste en 2018 est de 96,15 % (contre un taux de 98,03 % en 2017).

Environ deux tiers des crédits de ce chapitre sont destinés au poste 1406 « Prestations externes dans le domaine linguistique », afin de couvrir les prestations des interprètes et des traducteurs free-lance. Le taux d'exécution des crédits définitifs de ce poste 1406 est de presque 100 % comme en 2017.

D'une façon générale, il est important de rappeler que, tant en matière de traduction que d'interprétation, le recours au personnel externe (free-lance) pour respecter les obligations de multilinguisme en vue de communiquer avec les parties dans la langue du procès et assurer la diffusion de la jurisprudence dans chacun des États membres constitue une variable d'ajustement indispensable pour pallier les réductions d'effectifs subies depuis 2013 dans un contexte de croissance du volume de travail.

En ce qui concerne le domaine de la traduction, le volume de pages à traduire s'est élevé en 2018 à 1,28 million de pages (contre 1,11 million en 2017, soit une hausse très importante de + 15,3 %) et aurait approché 1,85 million de pages sans les nombreuses mesures entraînant des économies de traduction qui ont été prises par les juridictions, telles que, entre autres, la publication sélective de la jurisprudence, l'établissement de résumés des demandes préjudicielles, la réduction de la longueur moyenne des conclusions, la publication par extraits de certaines décisions particulièrement longues, ainsi que l'abandon des tables chronologiques et thématiques de l'ancien Recueil papier.

En ce qui concerne le domaine de l'interprétation, il faut constater une hausse du nombre d'audiences et autres réunions avec interprétation au cours de l'année 2018 (leur nombre étant passé de 696 en 2017 à 721 en 2018, soit + 3,6 %), augmentant en même temps le nombre de journées de contrat d'agents interprètes de conférence (AIC) de 2 119 journées en 2017 à 2 296 en 2018, soit + 8,3 %. À cet égard, il faut souligner que les audiences de la Cour ont des régimes linguistiques de plus en plus complexes. Ainsi, il est assez fréquent que, pour une seule audience, une dizaine de gouvernements viennent plaider, utilisant souvent des langues qui ne sont pas pleinement couvertes par les interprètes fonctionnaires.

Un virement de 185 000 euros en provenance de l'article 272 « Dépenses de documentation, de bibliothèque et d'archivage » vers la ligne 1400 « Autres agents » a été effectué au cours de l'année 2018 afin de financer l'engagement d'agents contractuels auxiliaires chargés de l'établissement de sommaires des décisions juridictionnelles non publiées.

### **3.1.4 Chapitre 16 – Autres dépenses concernant les personnes liées à l'Institution**

Les crédits définitifs de ce chapitre, d'un montant de 6 347 500 euros, ont été engagés à hauteur de 6 187 418 euros, ce qui représente un taux d'exécution de 97,48 %, plus élevé qu'en 2017 (94,53 %).

Deux postes de ce chapitre représentent 76,3 % des crédits définitifs. Il s'agit du poste 1612 « Perfectionnement professionnel », dont le taux d'exécution s'est élevé à 98,13 % (contre 86,28 % en 2017), et du poste 1654 « Centre polyvalent de l'enfance », dont le taux d'exécution est de 100 % en 2018, tout comme en 2017.

Un virement de 111 000 euros en provenance du poste 1000 « Rémunérations et indemnités » à destination du poste 1654 « Centre polyvalent de l'enfance » a été effectué en 2018 en raison de la hausse des dépenses constatée en 2018, par rapport à la prévision établie au début de l'année 2017 pour la préparation du budget 2018, concernant la quote-part de la Cour dans les dépenses de la partie du Centre polyvalent de l'enfance gérée par la Commission européenne.

### **3.2 TITRE 2 – Immeubles, mobilier, équipement et dépenses diverses de fonctionnement**

Comme le montre le **tableau 8** ci-dessous, la dotation budgétaire définitive du Titre 2 pour l'exercice 2018 s'élevait à 99 821 889 euros. Ce montant global équivaut à 24,3 % de l'ensemble du budget de la Cour en 2018. Ces crédits ont été engagés à concurrence de 99 649 316 euros, ce qui représente un taux d'exécution très élevé de 99,8 % en 2018 (99,1 % en 2017).

**Tableau 8 – Utilisation des crédits de l'exercice***(en euros)*

TITRE 2	CREDITS DE L'EXERCICE 2018	ENGAGEMENTS DE L'EXERCICE 2018	% d'exécution
20 – Immeubles et frais accessoires	73 724 389,00	73 707 472,10	99,98
21 – Informatique, équipement et mobilier : achat, location et maintenance	22 066 000,00	22 023 254,74	99,81
23 – Dépenses de fonctionnement administratif courant	1 265 500,00	1 187 222,83	93,81
25 – Réunions et conférences	522 000,00	515 912,89	98,83
27 – Information : Acquisition, archivage, production et diffusion	2 244 000,00	2 215 453,18	98,73
TOTAL	99 821 889,00	99 649 315,74	99,83

### 3.2.1 Chapitre 20 – Immeubles et frais accessoires

Les crédits définitifs de ce chapitre, d'un montant de 73 724 389 euros, ont été engagés à hauteur de 73 707 472 euros, ce qui représente un taux d'exécution très élevé de 99,98 %, contre 99,86 % en 2017.

Ces crédits sont destinés à financer les dépenses de location, acquisition et fonctionnement des différents bâtiments occupés par la Cour.

Les crédits définitifs des articles 200 « Immeubles » et 202 « Frais afférents aux immeubles » représentent respectivement 75,8 % (55 880 389 euros) et 24,2 % (17 844 000 euros) du total des crédits de ce chapitre.

Les crédits de l'article 200 « Immeubles » financent principalement les dépenses de loyers et de location-achat.

Les dépenses du poste 2000 « Loyers » en 2018 se sont élevées à 9,16 millions d'euros avec un taux d'exécution de 100 %, tout comme en 2017.

À cet égard, d'une part, un montant de 0,33 million d'euros a été transféré vers la ligne 2008 « Études et assistance technique liées aux projets immobiliers » en raison d'une sous-estimation du montant à financer en 2018 concernant le contrat-cadre « assistance technique » et d'autres contrats pluriannuels. D'autre part, un montant de 0,27 million d'euros a été transféré vers le poste 2001 « Location-achat » dans le cadre de l'opération de virement de ramassage de fin d'année décrite au point 2.2.4. Pour pouvoir effectuer ces deux virements, la réserve budgétaire au sein de cette ligne 2000 a dû être utilisée, laquelle était destinée à financer une éventuelle location d'espaces additionnels (556 000 euros). Étant donné que de tels espaces n'ont finalement pas été loués, cet excédent budgétaire a pu être rendu disponible. Le solde des excédents budgétaires s'explique par le fait que l'indexation du contrat de location du dernier bâtiment s'est révélée moins importante qu'initialement prévu lors de l'élaboration du budget 2018 au début de 2017.

Quant aux dépenses définitives du poste 2001 « Location-achat », elles se sont élevées à 42,9 millions d'euros et correspondent principalement aux redevances dues conformément aux

deux contrats conclus avec les autorités luxembourgeoises pour l'acquisition, la rénovation et la construction des différents bâtiments du site principal de la Cour (le Palais rénové et étendu mis en service fin 2008, d'une part, et les bâtiments Annexes rénovés, d'autre part). Les excédents budgétaires en provenance des chapitres 10, 12, 20, 21, 23 et 27 ont permis de contribuer à la réalisation d'un virement d'un montant de 9,67 millions d'euros, à la fin de l'année 2018, avec l'objectif d'effectuer un prépaiement au titre du contrat de location-achat pour le projet de 5<sup>ème</sup> extension des bâtiments de la Cour (voir point 2.2.4).

Concernant les autres lignes budgétaires de l'article 200, les dépenses de la ligne 2007 « Aménagement des locaux » se sont élevées en 2018 à 2,14 millions d'euros. À cet égard, un montant de 1 million d'euros, en provenance de la ligne 2001, a été reçu au sein de cette ligne budgétaire 2007 afin de financer différents travaux, non prévus dans le budget 2018, liés à la sécurité des bâtiments, à la politique de réduction des consommations d'énergie et à la réforme du Tribunal.

Les dépenses de la ligne 2008 « Études et assistance technique liées aux projets immobiliers » se sont élevées en 2018 à 1,7 million d'euros.

En ce qui concerne les dépenses de l'article 202 « Frais afférents aux immeubles », elles se sont élevées à 17,8 millions d'euros et correspondent, presque en totalité, aux dépenses de nettoyage/entretien, de consommation énergétique et de sécurité/surveillance qui sont nécessaires pour le bon fonctionnement du parc immobilier de la Cour. Le taux d'exécution constaté pour cet article en 2018 est de 99,9 % (99,6 % en 2017).

Tout d'abord, en ce qui concerne le poste 2022 « Nettoyage et entretien », il peut être signalé une hausse des dépenses par rapport à 2017 d'environ 873 000 euros (8 265 681 euros en 2018 contre 7 392 338 euros en 2017, soit + 11,81 %). Un montant de 370 000 euros a dû être transféré de la ligne 2024 « Consommations énergétiques » afin de combler un déficit budgétaire résultant du nouveau contrat dans le domaine de la maintenance des bâtiments, qui s'est avéré plus coûteux qu'initialement prévu lors de la préparation du budget 2018.

Ensuite, le poste 2024 « Consommations énergétiques » affiche une légère hausse des dépenses à hauteur de 50 000 euros par rapport à l'année 2017 (2 126 024 euros en 2018 contre 2 076 747 euros en 2017, soit + 2,39 %).

Enfin, il faut également signaler une légère hausse des dépenses au sein du poste 2026 « Sécurité et surveillance des immeubles » par rapport à 2017, à hauteur de 184 000 euros (7 079 074 euros en 2018 contre 6 895 419 euros en 2017, soit + 2,66 %). En dépit de cette augmentation entre les deux exercices en raison des différentes indexations contractuelles, la non-utilisation du montant prévu en 2018 pour les prestations exceptionnelles dans le cadre du contrat de surveillance des bâtiments occupés par l'Institution a permis de financer une partie du virement de ramassage de fin d'année à hauteur de 440 000 euros (voir point 2.2.4).

### **3.2.2 Chapitre 21 – Informatique, équipement et mobilier**

Les crédits définitifs de ce chapitre, d'un montant de 22 066 000 euros, ont été engagés à hauteur de 22 023 255 euros, ce qui représente un taux d'exécution très élevé de 99,8 %, contre 99 % en 2017.

Les crédits du chapitre 21 sont destinés pour la plupart (90,1 %) aux dépenses liées à l'informatique (article 210), le solde étant consacré aux dépenses de mobilier (article 212), matériel et installations techniques (article 214), ainsi qu'au matériel de transport (article 216).

En ce qui concerne l'article 210 « Équipements, frais d'exploitation et prestations afférentes à l'informatique et aux télécommunications », il convient de souligner que ces dépenses sont vitales pour le bon accomplissement de toutes les activités de la Cour.

Parallèlement à la poursuite des développements importants liés à la dématérialisation des flux documentaires (dont l'amélioration régulière de l'application e-Curia et du recueil de jurisprudence sous forme électronique), le développement et l'amélioration des applications propres aux différentes activités de la Cour se sont poursuivis afin de renforcer l'efficacité et la productivité des juridictions et des services de support.

Dans ce contexte, un virement de crédits a permis de renforcer les crédits informatiques prévus initialement à l'article 210 (19 205 500 euros) à hauteur de 681 000 euros en provenance du poste 1200 « Rémunérations et indemnités », afin de procéder à l'achat de postes de travail mobiles pour les Membres ainsi que pour le personnel de leurs cabinets dans le contexte d'un projet pluriannuel visant à faciliter le travail à distance de tout le personnel de l'Institution.

En ce qui concerne les trois autres articles du chapitre 21, leur taux d'exécution a évolué comme suit en 2018 par rapport à 2017 : 99 % contre 87,12 % en 2017 pour l'article 212 « Mobilier », 98,7 % contre 87,2 % en 2017 pour l'article 214 « Matériel et installations techniques » et 99,8 % contre 97,1 % en 2017 pour l'article 216 « Matériel de transport ».

En ce qui concerne l'article 216, un montant de 285 000 euros a servi à financer l'opération de virement de ramassage de fin d'année (voir point 2.2.4). Il s'agit d'excédents budgétaires qui s'expliquent par la conclusion d'un nouveau contrat-cadre interinstitutionnel de location des voitures avec des conditions financières plus avantageuses ainsi que par la réduction du plafond mensuel pour la location de voitures de fonction pour les Membres de l'Institution.

### **3.2.3 Chapitre 23 – Dépenses de fonctionnement administratif courant**

Les crédits définitifs de ce chapitre, d'un montant de 1 265 500 euros, ont été engagés à hauteur de 1 187 223 euros, ce qui représente un taux d'exécution de 93,81 % (85,91 % en 2017).

Il est utile de relever que :

- les dépenses de l'article 230 « Papeterie, fournitures de bureau et consommables divers » se sont élevées à 547 378 euros en 2018 (exécution à 99,9 %), contre 477 196 euros en 2017 (exécution à 69,2 %). Un excédent budgétaire de 112 000 euros au sein de cette ligne budgétaire 230 a été utilisé dans le cadre du virement de ramassage de fin d'année (voir point 2.2.4). Ce sont le nouveau contrat-cadre, qui comporte une réduction du prix d'achat du papier de 7 % par rapport au contrat-cadre précédent, ainsi que la diminution de la consommation des fournitures de bureau, qui ont permis de libérer ces crédits ;

- les dépenses de l'article 231 « Charges financières » se sont élevées à 6 000 euros en 2018 tout comme en 2017 (même taux d'exécution de 30 % pour les deux années). À cet égard, l'hypothèse de devoir supporter des taux d'intérêts négatifs sur le compte courant de l'Institution ne s'est pas matérialisée en 2018, tout comme en 2017 ;

- les dépenses de l'article 232 « Frais juridiques et dommages » se sont élevées à 130 000 euros en 2018, contre 850 000 euros en 2017 (même taux d'exécution de 100 % en 2018 et en 2017). À cet égard, il convient de noter que, en 2017, il avait été nécessaire de procéder au paiement de dommages et intérêts suite à la condamnation de la Cour, dans plusieurs affaires, en raison de la violation du délai raisonnable de jugement dans le contexte d'affaires clôturées par le Tribunal en 2011. En 2018, une telle circonstance extraordinaire n'a pas eu lieu ;

- les dépenses de l'article 236 « Affranchissement » se sont élevées à 129 000 euros (taux d'exécution à hauteur de 89,58 % contre 77,07 % en 2017). Les dépenses en 2018 ont augmenté de 6,61 % par rapport aux dépenses de l'année 2017 (121 000 euros). À cet égard, la politique de dématérialisation des flux documentaires inhérents à l'activité juridictionnelle par le biais d'une utilisation toujours accrue de l'application e-Curia continue à limiter les dépenses couvertes par cette ligne budgétaire (le pourcentage de dépôts d'actes par e-Curia a atteint 81 % en 2018 contre 38 % en 2012). Le montant des dépenses de cette ligne est passé de 541 308 euros en 2012 à 129 000 euros en 2018 ;

- les dépenses de l'article 238 « Autres dépenses de fonctionnement administratif » se sont élevées à 374 845 euros en 2018 contre 363 639 euros en 2017 (taux d'exécution de 88,51 % en 2018 contre 91,14 % en 2017). Il convient de mentionner qu'une partie des crédits de ce chapitre est destinée à favoriser une mobilité du personnel de la Cour plus respectueuse de l'environnement tant pour se rendre au travail que pour les déplacements professionnels entre les différents bâtiments de l'Institution. Ce budget permet d'honorer l'accord conclu avec la Ville de Luxembourg pour l'utilisation du réseau de bus urbain par le personnel de l'Institution.

### **3.2.4 Chapitre 25 – Réunions et conférences**

Les crédits définitifs de ce chapitre, d'un montant de 522 000 euros, ont été engagés à hauteur de 515 913 euros, tandis que les crédits définitifs en 2017, s'élevant à 521 500 euros, avaient été engagés à hauteur de 424 524 euros. Ainsi, le taux d'exécution des crédits en 2018 est de 98,83 % contre 81,40 % en 2017.

Il convient de rappeler la nature nécessairement plus aléatoire des dépenses de ce chapitre, consacrées, en grande partie, aux manifestations protocolaires et visites officielles de la Cour, aux séminaires ainsi qu'aux visites d'études et d'information dont la Cour n'a pas toujours l'initiative, ni la maîtrise du calendrier de leur organisation.

### **3.2.5 Chapitre 27 – Information : acquisition, archivage, production et diffusion**

Les crédits définitifs de ce chapitre, d'un montant de 2 244 000 euros, ont été engagés à hauteur de 2 215 453 euros en 2018, ce qui représente un taux d'exécution de 98,73 % en 2018, contre 94,02 % en 2017. Les crédits de ce chapitre sont partagés entre deux articles budgétaires :

- les dépenses de l'article 272 « Dépenses de documentation, de bibliothèque et d'archivage », qui se sont élevées en 2018 à 1 447 959 euros (taux d'exécution en 2018 de 98,17 % contre 98,27 % en 2017). Un montant de 496 000 euros a été transféré vers deux lignes budgétaires différentes : d'une part, 185 000 euros vers la ligne 1400 « Autres agents », afin de financer l'engagement d'agents contractuels auxiliaires chargés de l'établissement de sommaires des décisions juridictionnelles non publiées et, d'autre part, 311 000 euros vers la



ligne 2001 « Location achat » dans le cadre de l'opération de virement de ramassage de fin d'année (voir point 2.2.4). Ce dernier excédent trouve son origine notamment dans le retard pris par la signature du contrat-cadre pour l'achat des livres et suppléments dans le domaine juridique en format papier ainsi que dans l'adoption par la Cour de nouvelles lignes stratégiques pour l'avenir de la bibliothèque au cours de l'année 2018 ;

- les dépenses de l'article 274 « Production et diffusion d'information » qui se sont élevées en 2018 à 767 494 euros (961 823 euros en 2017), affichent un taux d'exécution de 99,8 % en 2018 contre 88 % en 2017.

Les crédits de cet article financent, d'une part, les coûts des insertions de l'Institution au Journal officiel de l'Union européenne. Les crédits et les dépenses effectuées ont été fortement diminués en 2018 par rapport à 2017, dans la mesure où la demande budgétaire en 2018 de la Cour a visé à couvrir exclusivement les coûts directs d'insertion (aux alentours de 150 000 euros), tandis que les crédits destinés à couvrir les coûts indirects (aux alentours de 316 000 euros) ont été demandés par l'Office des publications de l'Union européenne. D'autre part, le coût du Recueil de jurisprudence en 2018 a été aussi moins important qu'en 2017 suite à l'entrée en vigueur d'un nouveau contrat à des conditions plus favorables à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2017.

De plus, les crédits de l'article 274 ont continué à couvrir également les frais d'édition du Rapport annuel de la Cour ainsi que le matériel d'information (livres, brochures, dépliants et de nouvelles animations multimédia).

Enfin, cet article 274 a couvert également d'autres dépenses d'information, notamment le matériel de communication à destination des visiteurs de l'Institution, la couverture photographique des événements organisés à la Cour, l'organisation de la journée annuelle des portes ouvertes et l'externalisation du suivi de l'impact de l'activité de la Cour dans les médias des États membres (élaboration d'une revue de presse).

### **3.3 TITRE 3 – Dépenses résultant de l'exercice par l'Institution de missions spécifiques**

#### **Chapitre 37 – Dépenses particulières de certaines institutions et de certains organes**

La dotation budgétaire définitive du Titre 3 comprend uniquement les crédits du chapitre 37 pour le poste 3710 « Frais judiciaires ». Pour l'exercice 2018, ces crédits s'élevaient à 59 000 euros, comme en 2017, et ont été engagés à concurrence de 17 594 euros, ce qui représente un taux d'exécution de 29,82 % (85,75 % en 2017).

Il s'agit de dépenses, à la charge de l'Institution, effectuées dans le cadre de l'aide judiciaire accordée aux justiciables, couvrant des honoraires d'avocats ainsi que d'autres frais. Leur prévision s'avère difficile et explique le niveau d'exécution budgétaire très variable selon les années.

## Annexes

- Annexe 1 : Comparaison par chapitre de l'exécution des recettes 2018 par rapport à celles de 2017
- Annexe 2 : Situation des recettes 2018 - Droits constatés et droits reportés
- Annexe 3 : Comparaison par chapitre de l'exécution des crédits 2018 par rapport à ceux de 2017
- Annexe 4a : Détail de l'exécution des crédits 2018 (crédits de l'exercice et crédits reportés de droit de l'exercice précédent)
- Annexe 4b : Exécution des crédits d'engagement par service
- Annexe 5 : Utilisation des recettes affectées en 2018

## ANNEXE 1

## COMPARAISON PAR CHAPITRE DE L'EXECUTION DES RECETTES 2018 PAR RAPPORT A CELLES DE 2017

(en euros)

Chapitres/ Articles	INTITULE	DROITS CONSTATES 2018	DROITS CONSTATES 2017	DIFFERENCE	DIFF.%
400	Produit de l'impôt sur les traitements, salaires et indemnités des membres de l'institution, des fonctionnaires et des autres agents	28.108.261,62	27.079.550,52	1.028.711,10	3,80%
404	Produit du prélèvement spécial affectant les rémunérations des membres de l'institution, des fonctionnaires et des autres agents en activité	4.968.256,89	4.780.851,24	187.405,65	3,92%
40	Taxes et retenues diverses	33.076.518,51	31.860.401,76	1.216.116,75	3,82%
410	Contribution du personnel au financement du régime des pensions	19.679.730,43	18.878.494,06	801.236,37	4,24%
411	Transferts ou rachats de droits à pension par le personnel	0,00	0,00	0,00	0,00%
412	Contribution des fonctionnaires et des agents temporaires en congé de convenance personnelle au régime des pensions	9.962,36	30.653,34	-20.690,98	-67,50%
41	Contribution aux régimes des pensions	19.689.692,79	18.909.147,40	780.545,39	4,13%
<b>TITRE 4</b>		<b>52.766.211,30</b>	<b>50.769.549,16</b>	<b>1.996.662,14</b>	<b>3,93%</b>
500	Produit de la vente de biens meubles - recettes affectées	138.168,60	139.396,15	-1.227,55	-0,88%
502	Produit de la vente de publications, d'imprimés et de films - recettes affectées	2.875,00	0,00	2.875,00	0,00%
50	Produit de la vente de biens meubles (fournitures) et immeubles	141.043,60	139.396,15	1.647,45	1,18%
520	Revenus des fonds placés ou prêtés, intérêts bancaires et autres perçus sur les comptes de l'institution	0,00	0,00	0,00	0,00%
52	Revenus des fonds placés ou prêtés, intérêts bancaires et autres	0,00	0,00	0,00	0,00%
550	Recettes provenant du produit de prestations et de travaux effectués en faveur d'autres institutions ou organismes - recettes affectées	645,38	949,44	-304,06	-32,03%
55	Recettes provenant du produit de prestations de services et de travaux	645,38	949,44	-304,06	-32,03%
570	Recettes provenant de la restitution des sommes qui ont été indûment payées - recettes affectées	91.044,23	101.507,21	-10.462,98	-10,31%
573	Autres contributions et restitutions liées au fonctionnement administratif de l'institution - recettes affectées	287.267,44	608.915,68	-321.648,24	-52,82%
57	Autres contributions et restitutions liées au fonctionnement administratif de l'institution	378.311,67	710.422,89	-332.111,22	-46,75%
581	Recettes provenant des indemnités d'assurances perçues - recettes affectées	18.429,51	56.683,86	-38.254,35	-67,49%
58	Indemnisations diverses	18.429,51	56.683,86	-38.254,35	-67,49%
<b>TITRE 5</b>		<b>538.430,16</b>	<b>907.452,34</b>	<b>-369.022,18</b>	<b>-40,67%</b>
900	Recettes diverses	0,00	0,00	0,00	NA
90	Recettes diverses	0,00	0,00	0,00	NA
<b>TITRE 9</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>NA</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>53.304.641,46</b>	<b>51.677.001,50</b>	<b>1.627.639,96</b>	<b>3,15%</b>

## ANNEXE 2

## SITUATION DES RECETTES 2018 - DROITS CONSTATES ET DROITS REPORTES

Lignes budgétaires	Intitulé	Budget initial	Droits constatés 2018	Recettes recouvrées	Reste à recouvrer
4000	Produit de l'impôt sur les traitements, salaires et indemnités des membres de l'institution, des fonctionnaires et des autres agents	29.190.000,00	28.108.261,62	28.108.261,62	0,00
4040	Produit du prélèvement spécial affectant les rémunérations des membres de l'institution, des fonctionnaires et des autres agents en activité	7.417.000,00	4.968.256,89	4.968.256,89	0,00
	<i>total chapitre 40</i>	<i>36.607.000,00</i>	<i>33.076.518,51</i>	<i>33.076.518,51</i>	<i>0,00</i>
4100	Contribution du personnel au financement du régime des pensions	18.898.000,00	19.679.730,43	19.679.730,43	0,00
4110	Transferts ou rachats de droits à pension par le personnel	0,00	0,00	0,00	0,00
412	Contribution des fonctionnaires et des agents temporaires en congé de convenance personnelle au régime des pensions	0,00	9.962,36	9.962,36	0,00
	<i>total chapitre 41</i>	<i>18.898.000,00</i>	<i>19.689.692,79</i>	<i>19.689.692,79</i>	<i>0,00</i>
	<b>Titre 4</b>	<b>55.505.000,00</b>	<b>52.766.211,30</b>	<b>52.766.211,30</b>	<b>0,00</b>
5000	Produit de la vente du matériel de transport - recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00
5001	Produit de la vente d'autres biens meubles - recettes affectées	0,00	138.168,60	138.168,60	0,00
5020	Produit provenant de la vente de publications, imprimés et films - recettes affectées	0,00	2.875,00	70,00	2.805,00
	<i>total chapitre 50</i>	<i>0,00</i>	<i>141.043,60</i>	<i>138.238,60</i>	<i>2.805,00</i>
5200	Revenus des fonds placés ou prêtés, intérêts bancaires et autres perçus sur les comptes de l'institution	0,00	0,00	0,00	0,00
	<i>total chapitre 52</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
5500	Recettes provenant du produit de prestations et de travaux effectués en faveur d'autres institutions ou organismes - recettes affectées	0,00	645,38	645,38	0,00
	<i>total chapitre 55</i>	<i>0,00</i>	<i>645,38</i>	<i>645,38</i>	<i>0,00</i>
5700	Recettes provenant de la restitution des sommes qui ont été indûment payées - recettes affectées	0,00	91.044,23	89.473,74	1.570,49
5730	Autres contributions et restitutions liées au fonctionnement administratif de l'institution - recettes affectées	0,00	287.267,44	282.105,76	5.161,68
	<i>total chapitre 57</i>	<i>0,00</i>	<i>378.311,67</i>	<i>371.579,50</i>	<i>6.732,17</i>
5810	Recettes provenant des indemnités d'assurances perçues - recettes affectées	0,00	18.429,51	18.429,51	0,00
	<i>total chapitre 58</i>	<i>0,00</i>	<i>18.429,51</i>	<i>18.429,51</i>	<i>0,00</i>
	<b>Titre 5</b>	<b>0,00</b>	<b>538.430,16</b>	<b>528.892,99</b>	<b>9.537,17</b>
9000	Recettes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00
	<i>total chapitre 90</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
	<b>Titre 9</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total</b>	<b>55.505.000,00</b>	<b>53.304.641,46</b>	<b>53.295.104,29</b>	<b>9.537,17</b>

Lignes budgétaires	Intitulé	Reportés 2017 à 2018	Variations intervenues en 2018	Total reports 2017 à 2018	Recettes sur droits reportés	Reste à recouvrer
4110	Transferts ou rachats de droits à pension par le personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<i>total chapitre 41</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
	<b>Titre 4</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
5001	Produit de la vente d'autres biens meubles - recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5020	Produit provenant de la vente de publications, imprimés et films - recettes affectées	1.568,75	-133,75	1.435,00	1.435,00	0,00
	<i>total chapitre 50</i>	<i>1.568,75</i>	<i>-133,75</i>	<i>1.435,00</i>	<i>1.435,00</i>	<i>0,00</i>
5200	Revenus des fonds placés ou prêtés, intérêts bancaires et autres perçus sur les comptes de l'institution	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<i>total chapitre 52</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
5500	Recettes provenant du produit de prestations et de travaux effectués en faveur d'autres institutions ou organismes - recettes affectées	949,44	0,00	949,44	949,44	0,00
	<i>total chapitre 55</i>	<i>949,44</i>	<i>0,00</i>	<i>949,44</i>	<i>949,44</i>	<i>0,00</i>
5700	Recettes provenant de la restitution des sommes qui ont été indûment payées - recettes affectées	6.756,81	-7,95	6.748,86	542,12	6.206,74
5730	Autres contributions et restitutions liées au fonctionnement administratif de l'institution - recettes affectées	55.365,08	-2.012,64	53.352,44	45.240,37	8.112,07
	<i>total chapitre 57</i>	<i>62.121,89</i>	<i>-2.020,59</i>	<i>60.101,30</i>	<i>45.782,49</i>	<i>14.318,81</i>
5810	Recettes provenant des indemnités d'assurances perçues - recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<i>total chapitre 58</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
	<b>Titre 5</b>	<b>64.640,08</b>	<b>-2.154,34</b>	<b>62.485,74</b>	<b>48.166,93</b>	<b>14.318,81</b>
	<b>Total</b>	<b>64.640,08</b>	<b>-2.154,34</b>	<b>62.485,74</b>	<b>48.166,93</b>	<b>14.318,81</b>

## ANNEXE 3

## COMPARAISON PAR CHAPITRE DE L'EXECUTION DES CREDITS 2018 PAR RAPPORT A CEUX DE 2017

(en euros)

Chapitres	INTITULE	ENGAGEMENTS 2018	ENGAGEMENTS 2017	DIFFERENCE	DIFF.%
10	Membres de l'institution	32.234.266,23	31.453.258,20	781.008,03	2,48%
12	Fonctionnaires et agents temporaires	244.990.645,78	238.553.826,79	6.436.818,99	2,70%
14	Autres personnels et prestations externes	23.602.659,60	22.355.827,78	1.246.831,82	5,58%
16	Autres dépenses concernant les personnes liées à l'institution	6.187.418,35	5.804.139,89	383.278,46	6,60%
	<b>TITRE 1</b>	<b>307.014.989,96</b>	<b>298.167.052,66</b>	<b>8.847.937,30</b>	<b>2,97%</b>
20	Immeubles et frais accessoires	73.707.472,10	69.901.602,41	3.805.869,69	5,44%
21	Informatique, équipement et mobilier : achat, location et maintenance	22.023.254,74	21.248.913,22	774.341,52	3,64%
23	Dépenses de fonctionnement administratif courant	1.187.222,83	1.817.834,44	-630.611,61	-34,69%
25	Réunions et conférences	515.912,89	424.523,86	91.389,03	21,53%
27	Information : Acquisition, archivage, production et diffusion	2.215.453,18	2.485.068,84	-269.615,66	-10,85%
	<b>TITRE 2</b>	<b>99.649.315,74</b>	<b>95.877.942,77</b>	<b>3.771.372,97</b>	<b>3,93%</b>
37	Dépenses particulières de certaines institutions et de certains organes	17.593,71	50.589,62	-32.995,91	-65,22%
	<b>TITRE 3</b>	<b>17.593,71</b>	<b>50.589,62</b>	<b>-32.995,91</b>	<b>-65,22%</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>406.681.899,41</b>	<b>394.095.585,05</b>	<b>12.586.314,36</b>	<b>3,19%</b>

## DETAIL DE L'EXECUTION DES CREDITS 2018 (CREDITS DE L'EXERCICE ET CREDITS REPORTES DE DROIT DE L'EXERCICE PRECEDENT)

Lignes budgétaires	Index 1 (crédits de l'exercice)										Index 4 (crédits reportés de droit de l'exercice précédent)		
	Budget initial (1)	Transferts (2)	Crédits finaux de l'exercice (3) = (1) + (2)	Engagements (4)	Paielements (5)	Engagement disponible (6) = (4) - (5)	Crédits annulés (7) = (3) - (4)	Crédits reportés de droit Année N-1 (8)	Paielements sur crédits reportés (9)	Crédits annulés (10) = (8) - (9)			
1000 Rémunérations et indemnités	29.748.000,00	-711.000,00	29.037.000,00	29.008.259,13	29.008.259,13	0,00	28.740,87	0,00	0,00	0,00			
1002 Droits liés à la prise de fonctions, mutation et à la cessation de fonctions	1.287.600,00	-110.000,00	1.177.600,00	644.000,00	374.343,80	269.656,20	533.600,00	379.997,80	0,00	379.997,80			
102 Indemnités transitoires	2.691.600,00	-249.000,00	2.442.600,00	1.983.893,16	1.983.893,16	0,00	458.706,84	0,00	0,00	0,00			
103 Pensions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
104 Missions	342.000,00	0,00	342.000,00	342.000,00	99.798,61	242.201,39	0,00	249.655,26	81.067,20	168.588,06			
106 Formation	539.500,00	0,00	539.500,00	256.113,94	141.285,40	114.828,54	283.386,06	106.251,47	31.861,71	74.389,76			
109 Crédit provisionnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
<b>Chapitre 10 Membres de l'institution</b>	<b>34.608.700,00</b>	<b>-1.070.000,00</b>	<b>33.538.700,00</b>	<b>32.234.266,23</b>	<b>31.607.580,10</b>	<b>626.686,13</b>	<b>1.304.433,77</b>	<b>735.904,53</b>	<b>112.928,91</b>	<b>622.975,62</b>			
1200 Rémunérations et indemnités	251.616.000,00	-8.060.000,00	243.556.000,00	242.380.731,18	242.380.731,18	0,00	1.175.268,82	0,00	0,00	0,00			
1202 Heures supplémentaires rémunérées	701.200,00	0,00	701.200,00	675.800,13	675.800,13	0,00	25.399,87	0,00	0,00	0,00			
1204 Droits liés à la prise de fonctions, mutation et à la cessation de fonctions	2.031.800,00	-186.000,00	1.845.800,00	1.771.450,96	1.631.064,19	140.386,77	74.349,04	167.859,85	134.680,87	33.178,98			
122 Indemnités après cessation anticipée de fonctions	230.000,00	0,00	230.000,00	162.663,51	162.663,51	0,00	67.336,49	0,00	0,00	0,00			
129 Crédit provisionnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
<b>Chapitre 12 Fonctionnaires et agents temporaires</b>	<b>254.579.000,00</b>	<b>-8.246.000,00</b>	<b>246.333.000,00</b>	<b>244.990.645,78</b>	<b>244.850.259,01</b>	<b>140.386,77</b>	<b>1.342.354,22</b>	<b>167.859,85</b>	<b>134.680,87</b>	<b>33.178,98</b>			
1400 Autres agents	7.988.200,00	-165.000,00	7.823.200,00	7.521.918,75	7.521.918,75	0,00	301.281,25	0,00	0,00	0,00			
1404 Stages et échanges de personnel	895.300,00	-150.000,00	745.300,00	745.300,00	699.042,43	46.257,57	0,00	139.680,73	163,50	139.517,23			
1405 Autres prestations externes	245.000,00	0,00	245.000,00	226.388,00	170.591,72	55.796,28	18.612,00	57.041,55	15.933,25	41.108,30			
1406 Prestations externes dans le domaine linguistique	14.611.500,00	500.000,00	15.111.500,00	15.109.052,85	11.651.022,06	3.458.030,79	2.447,15	3.305.839,62	3.224.838,76	80.980,86			
149 Crédit provisionnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
<b>Chapitre 14 Autres personnels et prestations externes</b>	<b>23.740.000,00</b>	<b>185.000,00</b>	<b>23.925.000,00</b>	<b>23.602.659,60</b>	<b>20.042.574,96</b>	<b>3.560.084,64</b>	<b>322.340,40</b>	<b>3.502.561,90</b>	<b>3.240.955,51</b>	<b>261.606,39</b>			
1610 Frais divers de recrutement	180.500,00	0,00	180.500,00	161.119,47	137.187,72	23.931,75	19.380,53	68.351,24	19.460,90	48.890,34			
1612 Perfectionnement professionnel	1.739.500,00	0,00	1.739.500,00	1.706.931,87	737.183,21	969.748,66	32.568,13	878.644,03	701.178,34	177.465,69			
162 Missions	498.500,00	0,00	498.500,00	498.500,00	336.055,33	162.444,67	0,00	141.851,08	29.886,60	111.964,48			
1630 Service social	20.000,00	0,00	20.000,00	20.000,00	11.262,06	8.737,94	0,00	3.362,80	0,00	3.362,80			
1632 Relations sociales entre les membres du personnel et autres interventions sociales	350.000,00	0,00	350.000,00	348.676,11	334.943,38	13.732,73	1.323,89	6.044,07	3.932,82	2.111,25			
1650 Service médical	212.000,00	-5.862,88	206.137,12	130.899,33	81.181,02	49.718,31	75.237,79	75.137,60	44.567,17	30.570,43			
1652 Restaurants et cantines	88.000,00	0,00	88.000,00	87.928,69	66.721,77	21.206,92	71,31	48.180,67	46.907,53	1.273,14			
1654 Centre polyvalent de l'enfance	2.990.000,00	111.000,00	3.101.000,00	3.101.000,00	2.712.288,46	388.711,54	0,00	417.799,72	265.572,01	152.227,71			
1655 Dépenses du PMO	118.000,00	0,00	118.000,00	86.500,00	0,00	86.500,00	31.500,00	86.500,00	85.088,24	1.411,76			
1656 Ecoles européennes de type II	40.000,00	5.862,88	45.862,88	45.862,88	45.862,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
<b>Chapitre 16 Autres dépenses concernant les personnes liées à l'institution</b>	<b>6.236.500,00</b>	<b>111.000,00</b>	<b>6.347.500,00</b>	<b>6.187.418,35</b>	<b>4.462.685,83</b>	<b>1.724.732,52</b>	<b>160.081,65</b>	<b>1.725.871,21</b>	<b>1.196.593,61</b>	<b>529.277,60</b>			
<b>Titre I Personnes liées à l'institution</b>	<b>319.164.200,00</b>	<b>-9.020.000,00</b>	<b>310.144.200,00</b>	<b>307.014.989,96</b>	<b>300.563.099,90</b>	<b>6.051.890,06</b>	<b>3.129.210,04</b>	<b>6.132.197,49</b>	<b>4.685.158,90</b>	<b>1.447.038,59</b>			

Ligne budgétaire	Index 1 (crédits de l'exercice)							Index 4 (crédits reportés de droit de l'exercice précédent)		
	Budget initial	Transferts	Crédits finaux de l'exercice	Engagements	Paievements	Engagement disponible	Crédits annulés	Crédits reportés de droit Année N-1	Paievements sur crédits reportés	Crédits annulés
	(1)	(2)	(3) = (1) + (2)	(4)	(5)	(6) = (4) - (5)	(7) = (3) - (4)	(8)	(9)	(10) = (8) - (9)
2000 Loyers	9.762.000,00	-603.492,52	9.158.507,48	9.158.507,48	9.158.507,48	0,00	0,00	0,36	0,00	0,36
2001 Location-achat	33.838.389,00	9.035.680,45	42.874.069,45	42.873.982,25	42.776.489,41	97.492,84	87,20	412.782,05	287.469,08	125.312,97
2003 Acquisition de biens immobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2005 Construction d'immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2007 Aménagement des locaux	1.112.000,00	1.035.000,00	2.147.000,00	2.139.627,12	708.550,67	1.431.076,45	7.372,88	2.847.790,08	2.701.030,72	146.759,36
2008 Etudes et assistance technique liées aux projets immobiliers	1.496.000,00	204.812,07	1.700.812,07	1.700.812,05	1.150.400,85	550.411,20	0,02	446.729,38	392.976,81	53.752,57
2022 Nettoyage et entretien	7.896.000,00	370.000,00	8.266.000,00	8.266.680,80	6.786.944,69	1.478.736,11	319,20	2.080.653,97	1.855.044,37	225.609,60
2024 Consommations énergétiques	2.518.000,00	-390.000,00	2.128.000,00	2.126.024,12	1.763.025,44	362.998,68	1.975,88	427.568,68	281.576,52	146.000,00
2026 Sécurité et surveillance des immeubles	7.520.000,00	-440.000,00	7.080.000,00	7.079.074,35	6.376.647,78	702.426,57	925,65	731.831,14	594.361,55	137.469,59
2028 Assurances	137.000,00	-15.000,00	122.000,00	122.000,00	117.478,92	4.521,08	0,00	1.526,45	1.512,56	14,09
2029 Autres dépenses afférentes aux immeubles	213.000,00	35.000,00	248.000,00	241.763,93	203.968,37	37.795,56	6,23	51.802,06	37.880,08	13.921,98
<b>Chapitre 20 Immeubles et frais accessoires</b>	<b>64.492.389,00</b>	<b>9.232.000,00</b>	<b>73.724.389,00</b>	<b>73.707.472,10</b>	<b>69.042.013,61</b>	<b>4.665.458,49</b>	<b>16.916,90</b>	<b>7.000.773,49</b>	<b>6.151.850,61</b>	<b>848.922,88</b>
2100 Achats, travaux, entretien et maintenance des équipements et des logiciels	7.125.500,00	1.149.500,00	8.275.000,00	8.262.363,48	4.259.644,46	4.002.719,02	12.636,52	1.145.646,86	1.126.553,28	19.093,58
2102 Prestations externes pour l'exploitation, la réalisation et la maintenance des logiciels et des systèmes	11.680.000,00	-324.200,00	11.355.800,00	11.336.887,97	6.502.311,97	4.834.576,00	18.912,03	5.014.655,09	4.838.138,24	156.516,85
2103 Télécommunications	400.000,00	-144.300,00	255.700,00	255.664,51	198.483,46	57.181,05	35,49	73.312,98	20.001,86	53.311,12
212 Mobilier	303.000,00	629.500,00	932.500,00	932.473,33	371.027,05	252.446,28	6.026,67	233.946,51	231.904,20	2.042,31
214 Matériel et installations techniques	1.532.000,00	-285.000,00	1.247.000,00	1.245.750,00	1.179.619,14	66.130,86	1.250,00	102.159,94	11.140,25	91.019,69
216 Matériel de transport	21.670.000,00	396.000,00	22.066.000,00	22.023.254,74	12.610.356,80	9.412.897,94	42.745,26	6.645.649,73	6.499.761,84	345.887,89
<b>Chapitre 21 Informatique, équipement et mobilier : achat, location et maintenance</b>	<b>21.670.000,00</b>	<b>396.000,00</b>	<b>22.066.000,00</b>	<b>22.023.254,74</b>	<b>12.610.356,80</b>	<b>9.412.897,94</b>	<b>42.745,26</b>	<b>6.645.649,73</b>	<b>6.499.761,84</b>	<b>345.887,89</b>
230 Papeterie, fournitures de bureau et consommables divers	660.000,00	-112.000,00	548.000,00	547.378,28	383.400,32	163.977,96	621,72	97.393,60	89.829,31	7.564,29
231 Charges financières	20.000,00	0,00	20.000,00	6.000,00	4.094,20	1.905,80	14.000,00	1.657,25	1.320,80	336,45
232 Frais juridiques et dommages	130.000,00	0,00	130.000,00	130.000,00	118.976,64	11.023,36	0,00	118.403,37	0,00	118.403,37
236 A.franchissement	144.000,00	0,00	144.000,00	129.000,00	97.883,06	31.116,94	15.000,00	28.791,94	23.298,11	5.493,83
238 Autres dépenses de fonctionnement administratif	423.500,00	0,00	423.500,00	374.844,55	287.958,79	86.885,76	48.655,45	49.288,18	29.611,75	19.676,43
<b>Chapitre 23 Dépenses de fonctionnement administratif courant</b>	<b>1.377.500,00</b>	<b>-112.000,00</b>	<b>1.265.500,00</b>	<b>1.187.222,83</b>	<b>892.313,01</b>	<b>294.909,82</b>	<b>78.277,17</b>	<b>295.534,34</b>	<b>144.059,97</b>	<b>151.474,37</b>
252 Frais de réception et de représentation	142.000,00	0,00	142.000,00	141.999,34	117.043,17	24.956,17	0,66	48.028,13	30.538,14	17.489,99
254 Réunions, congrès et conférences	380.000,00	0,00	380.000,00	373.913,55	213.981,14	159.932,41	6.086,45	91.398,77	19.589,94	71.808,83
256 Dépenses d'information et de participation aux manifestations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
257 Informatique juridique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Chapitre 25 Réunions et conférences</b>	<b>522.000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>522.000,00</b>	<b>515.912,89</b>	<b>331.024,31</b>	<b>184.888,58</b>	<b>6.087,11</b>	<b>139.426,90</b>	<b>50.128,08</b>	<b>89.298,82</b>
270 Consultations, études et enquêtes de caractère limité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
272 Dépenses de documentation, de bibliothèque et d'archivage	1.971.000,00	-496.000,00	1.475.000,00	1.447.959,38	1.080.655,07	367.304,31	27.040,62	343.169,61	206.978,81	136.190,80
2740 Journal officiel	150.000,00	-30.000,00	120.000,00	119.701,80	119.701,80	0,00	298,20	0,00	0,00	0,00
2741 Publication de caractère général	430.000,00	22.960,25	452.960,25	441.643,03	441.643,03	11.317,22	0,00	19.992,16	18.370,62	1.621,54
2742 Autres dépenses d'information	189.000,00	7.039,75	196.039,75	194.831,75	93.280,39	101.551,36	1.208,00	20.750,17	15.720,00	5.030,17
<b>Chapitre 27 Information : acquisition, archivage, production et diffusion</b>	<b>2.740.000,00</b>	<b>-496.000,00</b>	<b>2.244.000,00</b>	<b>2.215.453,18</b>	<b>1.735.280,29</b>	<b>480.172,89</b>	<b>28.546,82</b>	<b>383.911,94</b>	<b>241.069,43</b>	<b>142.842,51</b>
<b>Titre 2 Immeubles, mobilier, équipement et dépenses diverses de fonctionnement</b>	<b>90.801.889,00</b>	<b>9.020.000,00</b>	<b>99.821.889,00</b>	<b>99.649.315,74</b>	<b>84.610.988,02</b>	<b>15.038.327,72</b>	<b>172.573,26</b>	<b>14.665.296,40</b>	<b>13.086.869,93</b>	<b>1.578.426,47</b>
3710 Frais judiciaires	59.000,00	0,00	59.000,00	17.593,71	15.343,71	2.250,00	41.406,29	7.882,72	6.063,98	1.818,74
3711 Comité d'arbitrage prévu à l'article 18 du traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Chapitre 37 Dépenses particulières de certaines institutions et de certains organes</b>	<b>59.000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>59.000,00</b>	<b>17.593,71</b>	<b>15.343,71</b>	<b>2.250,00</b>	<b>41.406,29</b>	<b>7.882,72</b>	<b>6.063,98</b>	<b>1.818,74</b>
<b>Titre 3 Dépenses résultant de l'exercice par l'institution de missions spécifiques</b>	<b>59.000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>59.000,00</b>	<b>17.593,71</b>	<b>15.343,71</b>	<b>2.250,00</b>	<b>41.406,29</b>	<b>7.882,72</b>	<b>6.063,98</b>	<b>1.818,74</b>
100 Crédits provisionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
101 Réserve pour imprévus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Titre 10 Autres dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>410.025.069,00</b>	<b>0,00</b>	<b>410.025.069,00</b>	<b>406.681.899,41</b>	<b>385.589.431,63</b>	<b>21.092.467,78</b>	<b>3.343.189,59</b>	<b>20.805.376,61</b>	<b>17.778.092,81</b>	<b>3.027.283,80</b>



## ANNEXE 4b

## EXECUTION DES CREDITS D'ENGAGEMENT PAR SERVICE

SERVICES	CREDITS FINAUX DE L'EXERCICE	ENGAGEMENTS
<b>Direction générale de l'administration</b>		
chapitre 10	33.196.700,00	31.892.266,23
chapitre 12	246.333.000,00	244.990.645,78
chapitre 14	8.813.500,00	8.493.606,75
chapitre 16	6.236.329,62	6.076.247,97
chapitre 20	73.724.389,00	73.707.472,10
chapitre 21	2.178.000,00	2.168.338,78
chapitre 23	1.106.500,00	1.042.227,18
chapitre 25	9.000,00	9.000,00
Total	371.597.418,62	368.379.804,79
<b>Direction générale de l'information</b>		
chapitre 21	19.886.500,00	19.854.915,96
chapitre 23	20.000,00	11.395,65
chapitre 27	2.219.000,00	2.195.663,18
Total	22.125.500,00	22.061.974,79
<b>Direction générale du multilinguisme</b>		
chapitre 14	15.024.606,88	15.022.439,79
Total	15.024.606,88	15.022.439,79
<b>Direction du protocole et des visites</b>		
chapitre 21	1.500,00	0,00
chapitre 23	9.000,00	3.600,00
chapitre 25	513.000,00	506.912,89
Total	523.500,00	510.512,89
<b>Direction de la recherche et documentation</b>		
chapitre 14	86.893,12	86.613,06
chapitre 27	25.000,00	19.790,00
Total	111.893,12	106.403,06
<b>Autres services (greffes des juridictions et conseiller juridique pour les affaires administratives)</b>		
chapitre 10	342.000,00	342.000,00
chapitre 16	111.170,38	111.170,38
chapitre 23	130.000,00	130.000,00
chapitre 37	59.000,00	17.593,71
Total	642.170,38	600.764,09
<b>Total général</b>	<b>410.025.089,00</b>	<b>406.681.899,41</b>





Commitment item	UTILISATION DES RECETTES AFFECTÉES DE L'EXERCICE Index 11					UTILISATION DES RECETTES AFFECTÉES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT Index 44					UTILISATION DES ENGAGEMENTS SUR RECETTES AFFECTÉES REPORTÉES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT Index 45		
	Recettes affectées	Engagements	Paiements	Disponible pour engagement	Disponible pour paiement	Recettes affectées	Engagements	Paiements	Recettes affectées reportées	Recettes affectées annulées	Recettes affectées	Paiements	Recettes affectées annulées
2100 Achats, travaux, entretien et maintenance des équipements et des logiciels	34.279,44	1.606,78	0,00	32.672,66	1.606,78	18.559,14	18.559,14	691,27	17.867,87	0,00	33,41	33,41	0,00
2102 Prestations externes pour l'exploitation, la réalisation et la maintenance des logiciels et des systèmes	21.008,50	0,00	0,00	21.008,50	0,00	18.720,00	18.670,17	13.286,49	5.383,68	49,83	0,00	0,00	0,00
2103 Télécommunications	16.641,96	0,00	0,00	16.641,96	0,00	24.970,26	18.993,90	298,56	18.695,34	5.976,36	29.450,26	6.711,51	22.738,75
212 Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
214 Matériel et installations techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
216 Matériel de transport	181.883,05	0,00	0,00	181.883,05	0,00	187.712,69	187.712,69	187.712,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Informatique, équipement et mobilier : achat, location et maintenance	253.812,95	1.606,78	0,00	252.206,17	1.606,78	249.962,09	243.935,90	201.989,01	41.946,89	6.026,19	29.483,67	6.744,92	22.738,75
230 Papeterie, fournitures de bureau et consommables divers	1.505,00	774,56	774,56	730,44	0,00	701,29	696,40	696,40	0,00	4,89	0,00	0,00	0,00
232 Frais juridiques et dommages	510,38	0,00	0,00	510,38	0,00	2.082,45	2.082,45	2.082,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
236 Affranchissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238 Autres dépenses de fonctionnement administratif	51.262,00	51.262,00	0,00	0,00	51.262,00	39.728,05	39.728,05	39.728,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Dépenses de fonctionnement administratif courant	53.277,38	52.036,56	774,56	1.240,82	51.262,00	42.511,79	42.506,90	42.506,90	0,00	4,89	0,00	0,00	0,00
254 Réunions, congrès et conférences	1.141,08	0,00	0,00	1.141,08	0,00	782,65	677,09	655,54	21,55	105,56	0,00	0,00	0,00
258 Dépenses d'information et de participation aux manifestations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
25 Réunions et conférences	1.141,08	0,00	0,00	1.141,08	0,00	782,65	677,09	655,54	21,55	105,56	0,00	0,00	0,00
272 Dépenses de documentation, de bibliothèque et d'archivage	5.257,49	0,00	0,00	5.257,49	0,00	323,91	323,41	323,41	0,00	0,50	0,00	0,00	0,00
2740 Journal officiel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2741 Publication de caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2742 Autres dépenses d'information	3.533,80	0,00	0,00	3.533,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Information : acquisition, archivage, production et diffusion	8.791,29	0,00	0,00	8.791,29	0,00	323,91	323,41	323,41	0,00	0,50	0,00	0,00	0,00
2 Immeubles, mobilier, équipement et dépenses diverses de fonctionnement	487.514,59	159.914,74	102.108,41	327.599,85	57.806,33	408.814,59	401.373,94	352.386,10	48.987,24	7.441,25	53.339,55	21.694,92	31.644,63
3710 Frais judiciaires	2.261,49	2.261,49	2.261,49	0,00	0,00	203,00	203,00	203,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
37 Dépenses particulières de certaines institutions et de certains organes	2.261,49	2.261,49	2.261,49	0,00	0,00	203,00	203,00	203,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3 Dépenses résultant de l'exercice par l'institution de missions spécifiques	2.261,49	2.261,49	2.261,49	0,00	0,00	203,00	203,00	203,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>577.059,92</b>	<b>227.547,70</b>	<b>105.518,34</b>	<b>349.512,22</b>	<b>122.029,36</b>	<b>769.237,33</b>	<b>761.171,50</b>	<b>712.184,26</b>	<b>48.987,24</b>	<b>8.065,83</b>	<b>62.605,55</b>	<b>21.694,92</b>	<b>40.910,63</b>